

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022**

Délibération n°2022.12.243
Décision Modificative (DM) n°3 pour 2022

LE HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 décembre 2022

Secrétaire de Séance: Gérard DEZIER

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **57**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Fabienne GODICHAUD à Brigitte BAPTISTE, Sandrine JOUINEAU à Zalissa ZOUNGRANA, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Raphaël MANZANAS à Christophe DUHOUX, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à Valérie DUBOIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE, Roland VEAUX à Jacky BONNET, Philippe VERGNAUD à Hélène GINGAST,

Excusé(s):

Sabrina AFGOUN, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Jean-Philippe POUSSET, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.12.243**

FINANCES

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

DECISION MODIFICATIVE (DM) N°3 POUR 2022

Je sou mets à votre approbation la décision modificative n°3 de l'année 2022.

Il convient d'ajuster en priorité les échéanciers des Autorisations de programme pour finaliser l'année 2022 et permettre d'anticiper les paiements à intervenir en début d'année 2023 avant le vote du budget. Par ailleurs, quelques ajustements sont nécessaires sur tous les budgets de GrandAngoulême.

I. BUDGET PRINCIPAL

La présente décision modificative (DM) s'équilibre comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	- 1 955 000 €	262 000 €	- 1 693 000 €
Recettes	- 1 955 000 €	262 000 €	- 1 693 000 €

A. Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes proposées lors de cette DM en section de fonctionnement s'équilibrent à + 262 000 €.

A.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proposées s'élèvent à 262 K€ et concernent principalement :

- En matière de recettes, les ajustements proposés sont les suivants :
 - Taxe de séjour : + 30 K€

Les encaissements déjà réalisés en terme de taxe de séjour à ce stade permettent d'envisager une revalorisation de cette recette de 30 K€. Au total, cette recette devrait atteindre plus de 450 K€ sur l'année.

- Redevance Cuisine centrale : +2,8 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

Les facturations de la cuisine centrale pour les repas des crèches et de l'ALSH peuvent être revalorisées de 2,8 K€ et accompagner ainsi une augmentation des dépenses d'alimentation.

- Recettes exceptionnelles

Il est proposé d'inscrire la recette correspondant à des titres de recettes émis pour des pénalités dans le cadre d'un marché avec une inscription en parallèle d'une provision à même hauteur, soit 228,23 K€.

Elles sont récapitulées par chapitre budgétaire dans le tableau ci-dessous.

		Montant (€)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 770 €
73	Impôts et taxes	30 000 €
77	Produits exceptionnels	228 230 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		262 000 €

A.2 Dépenses de fonctionnement

L'ensemble des propositions de dépenses s'élèvent à 262 000 € et sont récapitulées dans le tableau joint. Elles se répartissent de la façon suivante entre les différents chapitres :

		Montant (€)
011	Charges à caractère général	- 31 200,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 450,00 €
67	Charges exceptionnelles	- 36 450,00 €
68	Provisions	326 200,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		262 000,00 €

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

☆ Charges à caractère général

Au regard de l'inflation des prix, une augmentation de crédits de **8,3 K€** est nécessaire pour les dépenses d'alimentation de la cuisine centrale, partiellement compensée par une augmentation des recettes.

Toutefois, des diminutions de crédits de prestations de service permettent au final de restituer 31,2 K€ de crédits sur ce chapitre.

☆ Subventions

L'enveloppe de subventions aux clubs sportifs est augmentée de + 23 K€. La participation au Syndicat Mixte des Aéroports de Charente doit être augmentée de +36,5 K€ pour permettre d'engager le montant total de la participation 2022 telle que délibérée par le syndicat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

Enfin, les réalisations de dépenses et de recettes à ce stade de l'exécution au budget annexe Gestion immobilière permettent de réduire la subvention prévisionnelle depuis le budget principal de 56 K€.

☆ **Provisions**

Une provision de 228,2 K€ est proposée en parallèle de la constatation de recettes de pénalités sur un marché.

L'équilibre de la section de fonctionnement permet de dégager un montant de 98 K€ qu'il est proposé de consacrer à l'augmentation d'une provisions pur contentieux

Enfin, d'autres dépenses font l'objet de transferts entre chapitres pour des montants qui s'équilibrent.

Chapitre	Article	Fonction	Crédit	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
011	60623	60 1	R	ALIMENTATION	8 300,00 €	
011	6068	3215	R	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	-500,00 €	
011	6238	40	R	MARKETING	-23 000,00 €	
011	6282	3211	R	FRAIS DE GARDIENNAGE	-6 000,00 €	
011	6283	3211	R	NETTOYAGE DES LOCAUX	-10 000,00 €	
				Total chapitre 011	-31 200,00 €	
65	652102	90 27		SUBVENTION AU GIAZ	-56 000,00 €	
65	6554(8090)	90 20	R	SMAC - SYNDICAT MIXTE DES AEROPORTS DE CHARENTE	36 450,00 €	
65	6574	40	R	SUBVENTION	23 000,00 €	
				Total chapitre 65	3 450,00 €	
67	67444(090)	90 20	R	SMAC	-36 450,00 €	
				Total chapitre 67	-36 450,00 €	
68	6875	4141	R	Provision pour risque	228 230,00 €	
68	6875	90 21	R	Provision pour risque	97 970,00 €	
				Total chapitre 68	326 200,00 €	
70	7066	60 1	R	REDEVANCES CUISINE CENTRALE		2 861,25 €
70	708752	0200	R	RBT CHARGES HEBERGEMENT 12%		908,75 €
				Total chapitre 70		3 770,00 €
73	7362	95 0	R	TAXE DE SEJOUR		30 000,00 €
				Total chapitre 73		30 000,00 €
77	7711	4141	R	INDEMNITES		228 230,00 €
				Total chapitre 77		228 230,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					262 000,00 €	262 000,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

B. Section d'investissement

B.1 Dépenses d'investissement

Divers ajustements sont proposés sur les échéanciers des autorisations de programme au regard des paiements restant à intervenir. Ces modifications accompagnent des clôtures d'AP, des revalorisations ou constituent de simples ajustements.

Il est proposé de **clôturer les AP suivantes** :

- **l'AP 19 Réhabilitation du parc public existant** en ajustant le montant de l'AP et des CP aux crédits effectivement consommés, soit une réduction de 632 €. Au total, GrandAngoulême aura consacré 1 249 368 € à la réhabilitation du parc public existant sur le PLH 2014-2020.
- **l'AP 47 Règlement Local de Publicité Intercommunal** en ajustant le montant de l'AP et des CP aux crédits effectivement consommés, soit une réduction de 16 364,04 €. Au total, l'élaboration du RLPi aura coûté 133 635,96 €.

Il est proposé de **revaloriser l'AP suivante** :

- **AP 63 – Eaux pluviales - GRAND FONT 2** est majorée de 92 K€ pour prendre en compte de travaux supplémentaires mais avec une réduction des CP 2022 de 7 808,19 €. La fin des travaux du bassin d'orage de La Grand Font à Angoulême est prévue pour mi-novembre 2022 et la réception des travaux interviendra le 8/12/2022. Le Décompte Général Définitif avec révisions de prix sera présenté début 2023. Il reste à réaliser un ouvrage de dérivation des eaux pluviales. Prévu en 2022, ces travaux sont reportés en 2023 car ils ne peuvent être réalisés qu'après dévoiement d'une conduite d'eau potable de la SEMEA.

Il est proposé de **diminuer l'AP suivante** :

- **AP 66 – Eaux pluviales Schéma rural** est réduite de 52 577,90 € pour la porter à 672 422,10 € Les CP 2022 sont également diminués de 8 549,33 €. Il reste pour 2023 une inscription de 2 500 €.

➤ Les AP suivantes sont concernées par de simples **modifications de crédits de paiement 2022** : soit – **1 754 K€** :

- AP 11 – Passerelle Pôle Echange Multimodal d'Angoulême : - 1 086 K€. Le paiement du solde des travaux interviendra finalement en 2023 uniquement.
- AP 14 – Secteur Gare : - 58 K€. Cette réduction ne concerne que la part travaux. Le versement d'un deuxième acompte à l'EPF NA est prévu cette fin d'année avant la clôture de la convention en 2023 (voir rapport)
- AP 21 – Plan de Cohésion Sociale 2014-2020 Production Nouvelle du Parc Public : + 9,7 K€
- AP 26 – Aménagement Voirie de la Zone des Montagnes : + 66,2 K€
- AP 28 – Val de Charente – V92 : - 41 K€
- AP 35 – Coup de pouce sortie de vacances Pinel+ : - 8 K€
- AP 39 – Trois chênes et SNPE : - 20 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

- AP 50 – Liaisons rond-point zone des Montagnes : - 40 K€
- AP 51 – Local de Stockage GrandAngoulême : - 116,7 K€
- AP 52 – Production 2019 -2020 Nouveau Règlement : +0,1 K€
- AP 53 – Réhabilitation 2019 -2020 Nouveau Règlement : - 0,8 K€
- AP 55 – Réhabilitations voiries : - 15,2 K€
- AP 59 – Réhabilitation EESI : - 50 K€
- AP 60 – Plan et Programme de planification / Cartéclima : - 50 K€
- AP 61 – Documents d'Urbanisme 2 : - 30 K€
- AP 64 – Tuilerie de Niollet : -39.8 k€
- AP 75 – Stade d'Athlétisme - Club House réceptif: - 14 K€
- AP 76 – Réhabilitation bâtiment rue du Gond: - 10,1 K€
- AP 79 – Gens Du Voyage Schéma Départemental : + 40 K€
- AP 86 – Conservatoire Réhabilitation Technique : - 142,3 K€
- AP 90 – Val de Charente 2 : - 15 K€

- En plus d'un complément d'inscription de 5 772 € pour le fonds de concours solidarité aux communes, pour permettre l'ajustement de son montant en 2022 au regard de la DSC calculée, la seule modification relative aux dotations consiste en un transfert de crédits de 25 K€ du chapitre 23 au 21

B.2 Recettes d'investissement

La réduction des dépenses permet globalement de réduire l'autorisation du recours à l'emprunt de 1 955 K€ et de ramener ainsi le montant de l'autorisation d'emprunt pour 2022 à 5 613 K€, dont 800 K€ de report de 2021.

L'ensemble des propositions d'investissement est récapitulé ci-après :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	16	1641	01	R	EMPRUNTS		-1 955 000,00
					Total chapitre 16	0,00	-1 955 000,00
	20	2031	0200	R	ETUDE	180,07	
					Total chapitre 20	180,07	
	204	2046	01	R	ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	5 772,00	
					Total chapitre 204	5 772,00	
	21	21318	4141	R	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	5 000,00	
	21	21881	3111	R	INSTRUMENTS DE MUSIQUE	20 000,00	
					Total chapitre 21	25 000,00	0,00
	23	2313045	4141	R	AUTRES TRAVAUX SUR BÂT	-25 000,00	
					Total chapitre 23	-25 000,00	0,00
201004		2313	8242	R	PASSERELLE DU PEM ANGOULEME	-1 086 224,68	
					Total Opération 201004 AP 11	-1 086 224,68	
201001		2312	8243	R	SECTEUR GARE	-58 000,00	
					Total Opération 201001 AP 14	-58 000,00	
201403	204	204172	70	R	PARC PUBLIC EXISTANT	-632,00	
					Total Opération 201403 AP 19	-632,00	
201405	204	204172	70	R	PLAN COHESION SOCIALE 2014-2020 (AP21)	9 680,00	
					Total Opération 201405 AP 21	9 680,00	
201702	23	2312	90 22	R	AMNGT VOIRIES MONTAGNES	-66 206,51	
					Total Opération 201702 AP 26	-66 206,51	
201704	204	2312	4147	R	VAL DE CHARENTE / V92/ Flow Vélo	-41 000,00	
					Total Opération 10201704 AP 28	-41 000,00	
201717	204	204172	70	R	COUP DE POUCE SORTIE DE VACANCE (PINEL+)	-8 031,00	
					Total Opération 201717 AP 35	-8 031,00	
201721		2031	8246	R	ETUDE TROIS CHENES SNPE	-20 000,00	
					Total Opération 201721 AP 39	-20 000,00	
201809		202	94	R	REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL	-16 364,04	
					Total Opération 201809 AP 47	-16 364,04	
201902		2312(023)	90 22	R	LIAISON ROND POINT CROIX BLANCHE	-39 905,60	
					Total Opération 201902 AP 50	-39 905,60	
201903		2313	0200	R	LOCAL DE STOCKAGE	-116 705,21	
					Total Opération 201903 AP 51	-116 705,21	
201904		204172	70	R	PRODUCTION NOUVELLE 2019-2020 NOUVEAU RGLT	125,00	
					Total Opération 201904 AP 52	125,00	
201905		20422	70	R	REHABILITATION 2019-2020 NOUVEAU REGLEMENT	-800,00	
					Total Opération 201905 AP 53	-800,00	
201907		2312(023)	90 22	R	REHABILITATION DES VOIRIES	-15 177,20	
					Total Opération 201907 AP 55	-15 177,20	
201912		204182	23 2	R	REHABILITATION EESI	-50 000,00	
					Total Opération 201912 AP 59	-50 000,00	
202001		202	8246	R	PLU12	-50 000,00	
					Total Opération 202001 AP 60	-50 000,00	
202002		202	8246	R	DOCUMENTS D'URBANISME 2	-30 000,00	
					Total Opération 202002 AP 61	-30 000,00	
202005		2315	8111	R	GRAND FONT 2	-7 808,19	
					Total Opération 202005 AP 63	-7 808,19	
202005		2031	0200	R	TUILERIE DE NIOLET	-39 845,85	
					Total Opération 202005 AP 64	-39 845,85	
202007		2315075	8111	R	EAUX PLUVIALES - SCHEMA RURAL	-8 549,33	
					Total Opération 202007 AP 66	-8 549,33	
1075		2313	4121	R	STADE D'ATHLETISME CLUB HOUSE receptif	-14 000,00	
					Total Opération 202108 AP 75	-14 000,00	
202109		2031	0200	R	REHABILITATION DU 47 RUE DU GOND	-10 124,66	
					Total Opération 202109 AP 76	-10 124,66	
202112		204172	0200	R	GDV SCHEMA DEPARTEMENTAL	40 000,00	
					Total Opération 202012 AP 79	40 000,00	
021086		2031	3111	R	CONSERVATOIRE - REHABILITATION TECHNIQUE	-142 340,40	
					Total Opération 1021086 AP 86	-142 340,40	
009002		2312	8242	R	VAL DE CHARENTE 2 - CHEMINEMENT DOUX	-1 301,60	
009003		2317	4147	R	VAL DE CHARENTE 2 - PASSERELLE	-13 740,80	
					Total Opération 22090 AP 90	-15 042,40	
202118	23	2317	0200	R	PARKING DE SUBSTITUTION PERSONNEL GDA	-174 000,00	
					Total Opération PARKING DE SUBSTITUTION PERSONN	-174 000,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT						-1 955 000,00	-1 955 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

Au budget principal, la DM3 2022 s'équilibre à hauteur de – 1 693 000 €. A l'issue de la DM3, le budget Principal s'élèvera à 122 985 000 €, dont 86 252 000 € en section de fonctionnement et 36 733 000 € en section d'investissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

II. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Il est nécessaire de constituer une provision sur un contentieux pour un montant de près de 55 K€. Cette opération est financée par une majoration de l'inscription du versement mobilité à même hauteur.

Chapitre	Article	Versement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION					
68	6815	R	Provisions	54 650,00 €	
68	6815	R	Provisions pour grosses réparations	350,00 €	
			Total chapitre 68	55 000,00 €	
74	7342	R	Versement transports		55 000,00 €
			Total chapitre 73		55 000,00 €
			TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	55 000,00 €	55 000,00 €

A l'issue de la DM3 2022, le budget transports s'équilibre à 52 810 100 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

III. BUDGET GESTION IMMOBILIERE ET AMENAGEMENT DE ZONES

Au regard des derniers états de restes à recouvrer, il est proposé d'ajuster le niveau des provisions constituées. Ainsi, il est proposé de reprendre 68 K€ de provisions et de constituer une nouvelle provision pour créances douteuses de 11,4 K€.

Par ailleurs, les réalisations de dépenses et de recettes à ce stade de l'exécution sur ce budget annexe Gestion immobilière permettent de réduire la subvention prévisionnelle depuis le budget principal de 56 K€.

Chapitre	Article	Orientation	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
011	6161	R	ASSURANCES		
67	673	R	TITRES ANNULES	559,18 €	
			Total chapitre 67	559,18 €	
68	6865	R	PROVISIONS	11 440,82 €	
			Total chapitre 68	11 440,82 €	
75	7552	R	SUBVENTION BP		- 56 000,00 €
			Total chapitre 75		- 56 000,00 €
77	7788	R	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		39,35 €
			Total chapitre 77		39,35 €
78	7817	R	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants		67 960,65 €
			Total chapitre 78		67 960,65 €
			TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 000,00 €	12 000,00 €

En section d'investissement, il est proposé d'ajuster au plus près les crédits de paiement des différentes AP par anticipation du basculement de la gestion d'activité de Gestion immobilière au budget principal au 1^{er} janvier 2023 (voir rapport spécifique).

Les ajustements proposés sont les suivants :

- L'AP 1 Technoparc : - 6,5 K€
- L'AP 2 Pile à Hydrogène : - 5 K€
- L'AP 7 379 Rte de Bordeaux : - 58,8 K€
- L'AP 10 Ecole de la 2^{ème} Chance : - 33,9 K€

Ce qui permet en parallèle de réduire l'inscription d'autorisation du recours à l'emprunt de 104 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
16	16412	R	EMPRUNTS		- 104 000,00 €
	165		Cautions	3 000,00 €	
			Total chapitre 16	3 000,00 €	- 104 000,00 €
20	2031	R	Etudes	169,63 €	
			Total chapitre 20	169,63 €	- €
23	2312	R	terrains	- 3 000,00 €	
			Total chapitre 23	- 3 000,00 €	- €
201501	2184	R	TECHNOPARC	- 6 523,78 €	
			Total opération 20201501 AP 1	- 6 523,78 €	- €
201601	2313(36)	R	BATIMENTS - PILE A HYDROGENE	- 4 945,53 €	
			Total opération 201601 AP 2	- 4 945,53 €	- €
202101	2312	R	379 RTE DE BORDEAUX	- 58 811,99 €	
			Total opération 202101 AP 7	- 58 811,99 €	- €
202101	2313	R	ECOLE DE LA 2ème CHANCE	- 33 888,33 €	
			Total opération 2021010 AP 10	- 33 888,33 €	- €
			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- 104 000,00 €	- 104 000,00 €

A l'issue de la DM3 2022, le budget Gestion Immobilière / Aménagement de Zones s'équilibre à hauteur de 26 094 000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

IV. BUDGET DECHETS MENAGERS

Les seules **modifications** proposées concernent la section d'investissement et notamment les **crédits de paiement** pour deux Autorisations de Programme :

- **AP 10 – DECHETTERIE LOCAUX GARDIENS**

Avec une réduction des CP 2022 de 264,44 €.

- **AP 16 (AP D'AMORCE) – NOUVEL ATELIER MECANIQUE**

Avec une réduction de 13 K€ des crédits inscrits en 2022.

Pour équilibrer le budget, il est proposé d'abonder à même hauteur la provision pour acquisitions de 14 K€.

Chapitre ou Opération	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
21	2138	8121	R	DIVERS		
21	2188	8121	R	AUTRES	13 983,64 €	
				Total chapitre 21	13 983,64 €	- €
30202101	2313	8121	R	AP 10 - DECHETTERIE LOCAUX GARDIE	- 264,44 €	
				Total Opération 30202101	- 264,44 €	
3022016	2313	8121	R	AP 16 - NOUVEL ATELIER MECANIQUE	- 13 719,20 €	
				Total Opération 3022016	- 13 719,20 €	
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				- 0,00 €	- €

A l'issue de la DM3 2022, le montant du budget annexe Déchets ménagers demeure inchangé à 34 714 000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

V. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il est proposé de :

- Constaté des produits exceptionnels dont des dégrèvements d'impôts de CFE pour près de 45 K€,
- de reprendre des provisions qui portaient sur des débiteurs qui ont fini par régler tout ou partie de leur dette, pour 65,6 K€,
- d'ajuster le niveau des dépenses exceptionnelles en les réduisant de 22 K€,
- ce qui permet de constituer des provisions pour 135 K€ concernant des redevances non recouvrées depuis plusieurs années.

CHAP.	Article		Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
002	002	R	Résultat de fonctionnement		77,59 €
			Total chapitre 002		77,59 €
67	678	R	Dépenses exceptionnelles	-22 000,00 €	
			Total chapitre 67	-22 000,00 €	
68	6865	R	PROVISIONS POUR RISQUES	135 000,00 €	
			Total chapitre 68	135 000,00 €	
77	7714	R	Recouvrement su créances admises en non valeur		628,06 €
77	7717	R	Dégrèvements impôts		44 932,00 €
77	778	R	Autres produits exceptionnels		1 722,41 €
			Total chapitre 77		47 282,47 €
78	7865	R	REPRISE DE PROVISIONS POUR RISQUES		65 639,94 €
			Total chapitre 78		65 639,94 €
			TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	113 000,00 €	113 000,00 €

En section d'investissement, il est proposé de modifier les CP 2022 des autorisations de programme suivantes :

- **AP 05 STEP DE VINDELLE :**

L'avancement des travaux sur la STEP de VINDELLE permet **une diminution de 2 925,68 € des CP 2022.**

- **AP 08 Travaux canalisations programme 2019**

Le programme travaux 2022 étant définitivement arrêté, il convient de réduire l'AP comme les CP 2022 de 7 134,65 €. Il ne restera potentiellement qu'un reliquat de crédits de paiement pour acquitter les dernières factures restant à recevoir.

- **AP 09 Travaux canalisations programme 2020**

Cette autorisation est réduite en vue de sa clôture avec une réduction en parallèle des crédits de paiement 2022 de 767,77 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

- **AP 10 Travaux canalisations Les planes – Saint-Yrieix**

Les travaux sont désormais achevés, ce qui permet de réduire l'AP comme les CP 2022 de 2 539,74 €. Il ne restera qu'un reliquat de crédits de paiement pour acquitter les dernières factures restant à recevoir.

- **AP 11 Travaux canalisations programme 2021**

Le programme des travaux 2021 étant définitivement achevé, il est possible de réduire l'AP comme les CP 2022 de 15 K€.

Pour équilibrer la section d'investissement il est proposé une inscription de 28,65 K€ en provision pour acquisitions.

Op°	CHAP°	Article	MVT	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	21	2188		AUTRES	28 650,98 €	
				Total chapitre 21	28 650,98 €	
35201801		2315	R	AP 5 - STEP DE VINDELLE	-2 925,68 €	
				Total chapitre 35201802	-2 925,68 €	
35201901		231533	R	AP 8 - TRVX CANALISATIONS & OUVRAGES	-7 134,65 €	
				Total chapitre 35201901	-7 134,65 €	
35202001		231533	R	AP 9 - TRVX CANALISATIONS & OUVRAGES 2020	-767,77 €	
				Total chapitre 35202001	-767,77 €	
35202002		2315	R	AP 10 - REHABILITATION LES PLANES / SAINT YRIEIX	-2 539,74 €	
				Total chapitre 35202002	-2 539,74 €	
35202101		231533	R	AP 11 - TRVX CANALISATIONS & OUVRAGES 2021	-15 283,14 €	
				Total chapitre 35202101	-15 283,14 €	
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €

A l'issue de la DM3 2022, le montant du budget annexe Assainissement collectif est donc de 22 513 100 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

VI. BUDGET EAU POTABLE

Par mesure de prudence il est proposé d'inscrire un complément de 3 K€ sur le chapitre des charges de personnel car le budget actuel ne tolère aucune marge sur la prévision effectuée. Cette somme peut être prélevée sur le chapitre des dépenses à caractère général sur des crédits d'études non consommés.

Après l'annulation d'un titre antérieur relatif à une redevance d'une antenne relais, sa réémission nous conduit à en prévoir la recette mais aussi d'y associer une provision pour tenir compte de la probabilité de ne plus pouvoir le recouvrir (prévision de 7,4 K€ en dépense et en recette).

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION					
011	617	R	Etudes	- 3 000,00 €	
			Total chapitre 011	- 3 000,00 €	
012	6411	R	SALAIRES	3 000,00 €	
			Total chapitre 012	3 000,00 €	
68	6815	R	Provision pour risques	7 350,00 €	
			Total chapitre 68	7 350,00 €	
70	7012871	R	REDEVANCE ANTENNE RELAIS		7 350,00 €
			Total chapitre 70		7 350,00 €
			TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	7 350,00 €	7 350,00 €

En section d'investissement, il est proposé de diminuer le montant des AP 2, 3 et 4, dont les programmes de travaux sont achevés, en parallèle de la diminution des crédits de paiement :

- diminution de 20 395 € sur les CP 2022 des canalisations 2018
- diminution de 10 000 € sur les CP 2022 des canalisations 2019.
- diminution de 122 055,05 € sur les CP 2022 des canalisations 2020. L'AP sera proposée à la clôture au BP 2023.

Pour prendre en compte le glissement dans le temps de la réalisation de l'AP 5 relative au schéma directeur, il convient de retirer les Crédits de Paiement 2022 pour les inscrire en 2023 : soit – 50 K€.

Au regard de ces évolutions des crédits de paiement 2022, l'équilibre de la section d'investissement permet de réduire l'autorisation d'emprunt de 203 K€ en la portant à 5 241K€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

Opération	Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
	16	1641	R	EMPRUNTS		- 203 000,00 €
				Total chapitre 16	- €	- 203 000,00 €
	21	2188	R	AUTRES	450,05 €	
				Total chapitre 21	450,05 €	
201801		2315	R	AP 2 CANALISATIONS 2018	- 20 395,00 €	
				Total chapitre 201801	- 20 395,00 €	- €
201901		2315	R	AP 3 CANALISATIONS 2019	- 10 000,00 €	
				Total chapitre 201901	- 10 000,00 €	- €
202001		2315	R	AP 4 CANALISATIONS 2020	- 123 055,05 €	
				Total chapitre 202001	- 123 055,05 €	- €
202002		2315	R	AP 5 SCHEMA DIRECTEUR	- 50 000,00 €	
				Total chapitre 202002	- 50 000,00 €	- €
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- 203 000,00 €	- 203 000,00 €

A l'issue de la DM3 2022, les dépenses totales du budget Eau Potable sont de 13 575 549,95 €.

Je vous propose :

D'ADOPTER la présente décision modificative

D'AUTORISER les dotations et reprises de provision telles que prévues dans la présente Décision Modificative

<p>Pour : 70 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022